

[FENÊTRES] SUR COURS

1^{RES} CLASSES



La force du collectif!



Alors que la réforme de la fonction publique tend à individualiser les carrières, les rémunérations, les retraites, cette publication se penche sur le collectif, ou plutôt sur les collectifs. Qu'ils soient d'enseignant-es, qu'ils concernent élèves et parents, ils constituent de véritables leviers de réussite. Ils permettent notamment de mieux vivre son entrée dans le métier et d'y durer.

Les pratiques collaboratives des enseignant-es sont moins fréquentes en France que dans d'autres pays. Comme le pointait le médiateur de l'éducation nationale « le métier d'enseignant, tel qu'il est actuellement, isole trop souvent ». Or, les collectifs de travail sont un facteur essentiel de bonne santé de l'école et de ses personnels. Une question peu, voire pas abordée en formation initiale et continue.

La réduction du temps de travail des PE sans réduire le temps de scolarisation des élèves pourrait permettre aux enseignant-es de sortir de l'isolement, de mener des projets communs, de se former aux évolutions d'un métier complexe et exigeant, de travailler en équipe pour mieux lutter contre les inégalités scolaires. En cela le « Plus de maîtres que de classes », proposition forte du SNUipp-FSU pour l'école, permettrait d'y parvenir.

DOSSIER

TRAVAILLER ENSEMBLE.
LE COLLECTIF **p.3**

INFOS SERVICE

VALIDATION ET TITULARISATION
COMBIEN GAGNE-T-ON ?
AIDE À L'INSTALLATION
ACCUEIL ET SORTIE DES ÉLÈVES **p.5**

QUESTION MÉTIER

LAÏCITÉ **p.7**

Réforme des retraites

Où en est-on ?

INSPE :

**IL EST URGENT
DE REDRESSER LA BARRE !**

Entre la mise sous tutelle des instituts dont la direction est dorénavant nommée par le Ministre sous avis du rectorat, qui a abouti dans l'INSPE de Centre-Val de Loire au rejet du seul candidat qui assurait la direction depuis près d'un an, et une réforme de la formation qui va dégrader les conditions d'étude et de travail des étudiant-es, stagiaires, formateurs et formatrices, la colère est vive dans les INSPE. De nombreuses motions ainsi qu'une pétition lancée par le SNUipp et la FSU ont conduit le ministre à annoncer le report d'un an de cette réforme. Pour le SNUipp et la FSU, ce doit être la première étape de sa remise à plat.



8 MARS

**JOURNÉE
INTERNATIONALE
DE LUTTE DES
FEMMES POUR
LEURS DROITS**

Les #metoo, les 150 féminicides de 2019, le « Grenelle des violence conjugales » ont mis en lumière les multiples formes de violences faites aux femmes. En 2020, elles sont toujours touchées par les inégalités d'accès à l'emploi, de salaire, de carrière et de retraite, le temps partiel subi, la précarité, les conséquences de la répartition inégale des tâches domestiques et familiales. Elles demeurent très minoritaires dans les postes de responsabilité politique ou économique, et font toujours les frais d'un système inégalitaire, patriarcal. C'est pourquoi la journée du 8 mars ne se « fête » pas et n'est pas la « journée de la femme » mais bien celle de lutte pour les droits des femmes et pour leur émancipation !

Suite aux mobilisations massives, le gouvernement a été contraint de faire de premières concessions : recul de la première génération concernée à 1975, clause du « grand-père » pour certain-es, retrait « provisoire » de l'âge pivot pour les générations avant 1965... Mais la logique d'une baisse mécanique du niveau des pensions demeure.

Par ailleurs l'inscription de l'engagement gouvernemental d'une revalorisation des enseignant-es, étant contraire à la constitution, renforce leur engagement à se mobiliser pour le retrait de ce projet de loi.

« Le retrait provisoire de l'âge pivot est une avancée. »

→ **FAUX.** L'annonce gouvernementale porte sur le retrait provisoire de l'âge pivot pour les générations 1960 à 1964. Difficile de croire qu'il ne sera pas remis pour permettre un retour à l'équilibre des caisses de retraites pour 2027 (soit 12 milliards d'économie) ! Par ailleurs toutes les générations à partir de 1965 seront concernées par l'âge d'équilibre qui est le mécanisme pour contraindre les salarié-es et fonctionnaires à travailler plus longtemps afin de ne pas subir de malus. Quel que soit le sort fait à l'âge pivot, mesure transitoire appliquée entre 2022 et 2027, l'âge d'équilibre persisterait.

« Le déficit du régime des retraites nécessite une réforme. »

→ **FAUX.** La baisse des ressources pour financer le régime est en grande partie imputable aux exonérations d'une partie des cotisations patronales, aux suppressions de postes de fonctionnaires, au gel du point d'indice ou encore aux inégalités femmes/hommes.

« Ce nouveau système améliore la situation des femmes. »

→ **FAUX.** Seule une majoration de pension de 5 % par enfant et 2 % de plus pour 3 enfants ou plus serait appliquée à la place

des bonifications de trimestres, départ anticipé et majoration de pension pour 3 enfants, prise en compte à temps plein des temps partiels et du congé parental pour élever un enfant, droit des ex conjoint-es à une pension de réversion. Enfin, prendre en compte les primes dans le calcul de la pension, celles-ci étant versées moins aux femmes qu'aux hommes, renforcerait encore les inégalités.

« Le montant des pensions ne baissera pas. »

→ **FAUX.** Désormais, les pensions ne seraient plus calculées sur la base des six derniers mois mais sur l'ensemble d'une carrière, faibles salaires du début inclus. Mécaniquement, cela fera baisser les pensions de 300 à 900 euros, d'autant que les primes ne représentent que 8 % du traitement. De plus, l'objectif avoué étant de plafonner la dépense pour les retraites à 14 % du PIB alors que le nombre de retraité-es va augmenter, le montant des pensions va encore diminuer.

« Une revalorisation pour maintenir le niveau de pensions. »

→ **FAUX.** Le gouvernement balade les enseignant-es avec un donnant donnant. Accepter la réforme donnerait lieu à des compensations. Non seulement il n'évoque pas de somme globale, pas de scénario, pas de calendrier mais le fait de le mettre dans la loi pour sécuriser les pensions est contraire à la constitution comme le dit le conseil d'État. D'autre part, il y aurait des contreparties comme les formations pendant les vacances.

LE COLLECTIF DE TRAVAIL POUR RÉSISTER ET METTRE DU SENS

Le New Public Management s'immisce dans tous les services publics avec pour objectif d'y faire appliquer les mêmes normes de rentabilité et de flexibilité que dans les entreprises privées.

Des écoles aux tribunaux en passant par l'hôpital, tous sont sommés de faire des économies quitte à précariser toujours plus encore les agent·es qui les font vivre et à compromettre la qualité des services aux usager·es. Or, ces services publics, qui sont le bien de toutes et tous et le seul bien de ceux qui n'ont rien, doivent garantir la cohésion sociale de notre pays et pour ce qui concerne l'école, la prise en charge du besoin fondamental d'éducation. L'école publique souffre d'une réorganisation managériale qui place les établissements et leurs personnels en concurrence. Les nouvelles gestions de carrière, en vigueur depuis 2017, et la fin des commissions paritaires depuis janvier 2020 individualisent et isolent les enseignant·es.

Jouer collectif pour résister

La mise en concurrence des personnels, les gestions de carrière individualisées, l'isolement des PE sont des outils de management qui visent à fragiliser le collectif pour davantage contraindre les personnels. Cette réorganisation feint d'ignorer que le travail enseignant demeure fondamentalement collectif. À ce propos, le dispositif « Plus de maîtres que de classes » (PDMQDC) a pu montrer les effets bénéfiques pour la réussite des élèves de la dimension collective du travail qu'il impulse (voir page 5). PDMQDC, mais aussi collectif de classe, avec les élèves, collectif pédagogique et éducatif, avec tous les personnels de l'école, collectif éducatif avec les parents... Comme le rappelle Dominique Cau Bareille dans son interview page 4,

« c'est dans le collectif de travail que s'inscrit le sens du métier ». Pour résister aux transformations délétères que tente d'imposer l'actuel ministère, les enseignant·es peuvent s'appuyer sur tous les outils à leur disposition. Le premier d'entre eux demeure le levier pédagogique. Le témoignage, page 6, d'un enseignant qui a mis en place une classe coopérative montre comment le pari du « toutes et tous capable » plutôt que celui du « que le ou la meilleure gagne » peut transformer une salle de classe en lieu de coopération et d'entraide : une formidable occasion de construire un collectif et de redonner sens à son travail.

Recréer des espaces de parole

C'est aussi dans la relation avec les familles (voir page 5) que le sentiment de solitude et d'isolement face à l'importante mission d'éducation, peut se déconstruire. Prendre le temps du dialogue, de la rencontre, discuter avec les parents dans le respect du rôle de chacun c'est se protéger des risques d'incompréhension et s'assurer d'une confiance mutuelle, indispensable pour construire des relations sereines et assurer un meilleur rapport à l'école pour l'élève. Recréer des espaces de paroles, d'échanges professionnels, peut aussi permettre de résister aux pressions. Le SNUipp-FSU fait partie des organisations collectives qui offrent ces espaces. Régulièrement il propose des stages départementaux et des colloques nationaux dans lesquels prendre le temps de se retrouver, loin des pressions



institutionnelles, afin d'échanger sur sa pratique, de partager des réflexions autour de l'actualité, de prendre de l'information auprès des différent·es chercheuses ou chercheurs invité·es. Il existe aussi des groupements d'enseignant·es comme le GFEN, l'AGEEM, et puis les CRAP, OZP, ICEM, CEMEA *, avec lesquels le SNUipp travaille et dont certaines idées sont reprises dans ce dossier.

Des collectifs pour contribuer à transformer l'école et la société, parler métier, et faire vivre chaque jour la promesse d'un service public de qualité. Des collectifs pour sortir d'un exercice solitaire du métier, et penser des pratiques pédagogiques plus collectives (voir p 4 et 5).

GFEN Groupe Français de l'Éducation Nouvelle

AGEEM Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles

CRAP Cercle de recherche et d'action pédagogiques (Cahiers pédagogiques)

OZP Observatoire des zones prioritaires

ICEM Institut coopératif de l'école moderne (pédagogie Freinet)

CEMEA Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active

C'EST DANS LE COLLECTIF
DE TRAVAIL QUE S'INSCRIT
LE SENS DU MÉTIER

COMMENT REPENSER NOS PRATIQUES POUR FORMER DES CITOYEN-NES ÉCLAIRÉ-ES ?

Apprendre relève d'un engagement individuel mais on ne peut apprendre seul-e.
C'est à l'enseignant-e de mettre en place les conditions pour que les élèves puissent se confronter à leurs futures connaissances.



© SNUipp-FSU

À travers des projets d'atelier de création ou de démarches de construction de savoirs, les élèves mettent leurs connaissances à l'épreuve et transforment leurs regards sur les autres et sur eux-mêmes. Confronter leurs idées les amènent à mettre à distance leurs représentations initiales, leurs opinions premières, et à exercer leur esprit critique. Jacques Bernardin le disait ainsi : « Le savoir, que nous souhaitons transmettre n'instruit que s'il transforme. »¹

Former des citoyen·nes éclairé·es implique de penser ou de repenser ses pratiques de classes, pour en faire un espace de construction des solidarités à même de développer l'estime de

soi à l'intérieur d'un groupe classe dans lequel chacun·e trouverait sa place.

Une formation ambitieuse pour évoluer

La recherche, les groupes associatifs (GFEN, AGEEM, ICEM ...), proposent de nombreux dispositifs pour de nouvelles pratiques pédagogiques : « quoi de neuf ? », moment de paroles libres, dispositif de travail sur les émotions, atelier philo ou jeux coopératifs, voire même classe coopérative (voir page 5).

Faciliter l'évolution des pratiques nécessite une formation initiale et continue de haut niveau. Jacques Bernardin (GFEN) précise qu'« il ne suffit pas de prescrire, quelle que soit la pertinence du projet. Faute d'acteurs convaincus et mobilisés... C'est le rôle de la formation. (...) Une logique de compagnonnage ne peut répondre aux exigences d'un métier complexe, obligeant chacun à concevoir et à agir en fonction de variables situationnelles mouvantes. »

Le SNUipp-FSU porte un projet de formation initiale ambitieux dans ses contenus et s'oppose à l'actuel projet de réforme de la formation initiale centré sur les fondamentaux Mathématiques et Français, qui ne tient compte ni de la pluridisciplinarité propre au 1^{er} degré, ni de la complexité du métier d'enseignant-e et de sa dimension collective.

1. Jacques Bernardin (GFEN) Article paru dans « Les idées en mouvement » N° 185, Journal de La Ligue de l'Enseignement, Janvier 2011

Dominique Cau-Bareille, chercheuse en ergonomie à l'Université Lyon 2

INTERVIEW



Les collectifs de travail sont-ils une ressource pour mieux vivre et durer dans le métier ?

L'expérience individuelle du travail est une expérience du travail collectif, plus encore dans une école où les activités de coordination entre collègues sont nécessaires. C'est une expérience qui s'inscrit dans l'histoire de l'école mais aussi de chacun de ses membres, qui a ses règles, ses implicites, ses apports mais aussi ses contraintes.

Le fonctionnement et l'efficacité d'un collectif reposent sur une communauté de pratiques, de valeurs,

de savoirs et savoir-faire partagés, fondés sur un référentiel commun et des connaissances d'arrière-plan incorporés dans leur activité. Ainsi, pour un débutant, arriver dans une école nécessite un travail de décryptage des codes, des règles informelles de travail afin de pouvoir s'y insérer et y apporter sa touche personnelle au risque d'en rester à la marge. Le collectif de travail peut être un support de régulation des difficultés du travail, du manque d'expérience et un facteur essentiel de bonne santé de l'école et de son personnel. Il est un vecteur de transmission de connaissances entre collègues, d'apprentissage pour les novices indispensable à leur intégration dans le métier.

Cela nécessite de s'engager dans un travail collectif : c'est dans et par l'action

collective que s'élabore le genre professionnel : les référentiels communs, les connaissances d'arrière-plan structurant les rapports sociaux, les valeurs de métier. Se confronter à d'autres pratiques, d'autres stratégies de travail peut être formateur. Cela est d'autant plus important que les formations initiales abordent peu les préoccupations pragmatiques de réalisation de l'activité : les gestes professionnels, l'hétérogénéité de la classe, la gestion des familles par exemple.

Engagés dans les contraintes de travail de plus en plus tendues les collectifs se fragilisent : leur délitement et l'individualisation de la relation au travail sont peu favorables au développement des compétences et à la santé des enseignants.

TÉMOIGNAGE

CÉDRIC SÈCHEPINE, ÉCOLE ROSA BONHEUR À NEVERS

Comment organises-tu ta classe coopérative ?

Enseigner en classe coopérative, c'est d'abord accepter de ne pas tout diriger. L'élève est concepteur de sa classe. La place de la parole, de l'écoute est primordiale. La classe est organisée en différents espaces : coin informatique, coin bibliothèque (dictionnaires, règles de français / mathématiques...), grandes tables pour l'entraide, coins sciences/observation/arts. Les élèves peuvent se déplacer librement, travailler avec d'autres, à condition de respecter les règles de vie et la tranquillité de leurs camarades.

Quels conseils donnerais-tu pour mettre en place une classe coopérative ?

L'idéal serait que l'école fonctionne en classes coopératives. Pour un collègue qui entre dans le métier et qui a une multitude de difficultés à surmonter, je déconseille de tout

mettre en place les premières années. Par contre, il est possible d'introduire certains fonctionnements coopératifs : moments d'expressions et d'écoute (« Quoi de neuf ? »)*, correspondance, textes libres,...), tutorat, messages clairs, conseils de classe...

Quelles seraient les ressources pédagogiques à utiliser ?

« Apprendre avec les pédagogies coopératives. Démarches et outils pour l'école. » de Sylvain Connac, un livre indispensable qui chamboule nos pratiques. Le site de l'ICEM est également une mine d'informations. L'OCCE permet de se lancer dans des projets coopératifs (jardinage, marché de connaissances, rencontre et création théâtrale...).

Quel est pour toi l'intérêt de mettre en place une classe coopérative ?

Je n'ai pas commencé en classe coopérative.

J'y suis venu peu à peu en mettant en place « Quoi de neuf ? », conseils de classe et autres petites activités. Puis j'ai ressenti le besoin de remettre en question ma pratique, d'enseigner différemment, de mettre l'enfant au cœur de sa classe. Le bien-être doit être le terreau de la classe. On apprend mieux quand on se sent bien. La coopération et l'entraide y contribuent. Mais ce n'est pas chose aisée ! L'enseignant est là pour guider, rassurer, encourager, redynamiser. Il est plus présent pour les élèves qui en ont besoin. S'ouvrir vers l'extérieur, communiquer permet aux parents de comprendre notre fonctionnement. Une classe coopérative est une ruche qui travaille de manière surprenante ! Les élèves nous emmènent très loin dans leurs projets.

* consiste en un moment de paroles libres, auquel les enfants s'inscrivent souvent à l'avance. La parole y circule avec certaines règles pour permettre l'écoute des questions et réponses.

ÉCOLE-FAMILLES :
EMBARQUEMENT IMMÉDIAT !

Pas si simple de définir la relation qui se noue entre les parents et les enseignants. Le plus souvent cordiale, elle peut parfois virer au conflit. Pourtant, lorsqu'elle est source de confiance et de respect réciproque, elle sert la réussite des élèves, l'épanouissement des enfants et facilite grandement le travail des enseignants. Comment y parvenir ?

Pour établir une relation équilibrée dans laquelle chacun et chacune puisse trouver sa place sans se sentir ni jugée ni défiée, il est important de s'appuyer sur l'ensemble des adultes de l'école. La relation aux familles ne se limite pas à la classe : les règles et usages doivent être connus de toutes et tous et partagés. D'où la nécessité par exemple de préparer collectivement les réunions de parents et plus généralement tout ce qui touche à la communication aux familles. Penser la relation aux familles, avec des dispositifs comme des « cafés des parents », est donc un travail fondamentalement collectif, qui favorise un climat scolaire harmonieux.

Établir un dialogue serein avec les familles c'est aussi parvenir à identifier les points d'accrochages possibles ce qui est souvent compliqué quand on débute dans le métier. Peur pour l'avenir de son enfant, incompréhension face à la méthode utilisée en classe, défiance à l'égard de la qualité du service public, difficultés éducatives ou économiques à la maison. Nombreux sont les sujets qui peuvent altérer les relations. Là encore, il ne faut pas rester isolé-e. Discuter avec ses collègues et s'appuyer sur les plus expérimentés permet en général de trouver les mots justes pour répondre aux inquiétudes.

PDMQDC...
POUR FAIRE BOUGER
LE MÉTIER !

Le « Plus de maîtres que de classes », un dispositif porté par le SNUipp-FSU, permet de travailler différemment au sein de la classe mais aussi en dehors pour réfléchir et concevoir des projets ensemble. Être à deux dans la classe pour faire face aux difficultés du métier, pour porter un regard croisé sur les élèves afin de gérer la difficulté, pour faire équipe, préparer conjointement, évaluer ensemble, réajuster, modifier ses pratiques. Les personnels qui ont travaillé dans le cadre de ce dispositif, ont fait preuve de créativité dans la conception de l'organisation, le contenu, les modalités.

Le climat des classes a gagné en sérénité, les postures d'élèves se sont améliorées, et la salle des maîtres toute entière a retrouvé de l'enthousiasme dans une nouvelle possibilité de faire équipe autour du projet de réussite des élèves. Ce dispositif fait partie de l'ADN du SNUipp FSU qui réclame son déploiement dans toutes les écoles.

EN BREF

ACCUEIL ET SORTIE DES ÉLÈVES

L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant le début de la classe, temps non reconnu dans le temps de travail des enseignant·es qui explose. Le service de surveillance à l'accueil et pendant les récréations est réparti entre PE en conseil des maître·sses de l'école. La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de l'enseignant·e.

AIDE À L'INSTALLATION DES PERSONNELS

D'un montant de 500 € ou 900 €, elle contribue aux frais engagés dans le cas d'une location suite à votre recrutement (1^{er} mois de loyer, frais d'agence, dépôt de garantie, frais de déménagement, etc.). Demande à faire dans les 24 mois qui suivent l'affectation, 6 mois après la signature du bail. Toutes les modalités ici : neo.snuipp.fr/bonne-nouvelle-l-aide-a-l-665



COMBIEN GAGNE-T-ON ?

Vous avez été recruté·e au 1^{er} échelon du corps PE, indice 388. Votre salaire net est d'environ 1438 € soit 1,23 SMIC, sans compter l'ajout des indemnités de résidence, ISAE, REP, le supplément familial de traitement... et la déduction éventuelle MGEN.

La rémunération des PE reste bien inférieure à celle de nombre de leurs collègues d'Europe. Le SNUipp-FSU revendique un vrai rattrapage du pouvoir d'achat des PE, avec un début de carrière au 6^e échelon (1798 €) pour rattraper la moyenne européenne.

VALIDATION ET TITULARISATION

Le jury se prononce sur le référentiel de compétences, après avoir pris connaissance de l'avis de l'IEN (établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur ou de la tutrice) et de l'avis de la direction de l'INSPE.

À moins d'une dispense, il faut également être titulaire d'un master, sinon le stage est prolongé d'un an. Le jury prononce la titularisation, le renouvellement ou le licenciement.

Il doit rencontrer les stagiaires quand il envisage de ne pas proposer la titularisation. Pour le SNUipp-FSU, l'avis de l'INSPE ne doit s'appuyer que sur l'assiduité et sur les regards croisés des formateur·trices. Aucune validation d'UE, ni diplômes supplémentaires ne doivent être exigés. Les règles d'évaluation, de titularisation et de suivi des stagiaires doivent être explicitées en début de formation.

casden

La banque coopérative de la Fonction publique

« COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ! »

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

Pour une laïcité inclusive

Il y a peu la France commémorait les cinq ans du terrible attentat contre Charlie Hebdo qui a profondément marqué le pays et fait ressurgir de nombreux débats autour des valeurs républicaines. Ce traumatisme a été l'occasion pour l'opinion publique d'interpeller l'École. Ainsi la laïcité à l'école s'est-elle à nouveau retrouvée convoquée au cœur du débat. Cinq ans après, où en sommes-nous ?

La question de la laïcité à l'école reste centrale. Les crises économiques, le manque de cohésion sociale dans la société française et les tensions politiques au Moyen-Orient et en Afrique de l'Ouest ont tendance à raviver la peur de l'autre, de ses pratiques religieuses et de ses croyances. Au nom de la sécurité, les discours se radicalisent et participent à l'amalgame entre pratique religieuse et terrorisme : en octobre 2019 le « vademecum de la laïcité à l'école » a été réactualisé, considérant que l'encadrement d'un groupe serait assimilable à une activité d'enseignement et sous-entendant ainsi que les parents qui encadrent doivent faire preuve de neutralité. Très peu de temps après, le sénat a voté un texte de loi visant à élargir le principe de neutralité religieuse aux personnes accompagnant les sorties scolaires.

Conséquence directe de ces interprétations politiques de la laïcité : lors d'une visite officielle dans une école maternelle des Hauts-de-Seine, la Rectrice est partie précipitamment après s'être rendue compte que des mères voilées co-animaient des

ateliers autour du harcèlement. Ce départ brutal a beaucoup choqué les parents présents et l'équipe enseignante. Bien que, ni le texte du sénat, ni le Vademecum de la laïcité n'aient valeur de loi, ils menacent l'équilibre trouvé dans les institutions publiques, et particulièrement l'École, pour garantir le vivre ensemble et protéger de l'exclusion. La laïcité ne doit pas être considérée comme une machine de guerre contre les religions, mais comme une façon d'organiser la coexistence pacifiée des diverses croyances – ou absence de croyance.

Au delà de cette situation, le cadre juridique accompagne toujours cette vision inclusive de la laïcité puisque seul-es élèves, enseignant-es et intervenant-es sont soumis-es au principe de neutralité. En ce sens, les parents qui accompagnent les sorties scolaires ont la liberté d'avoir des convictions religieuses, dans la limite où ils et elles ne font pas de prosélytisme, ne portent pas atteinte au bon fonctionnement du service public d'éducation et ne troublent pas l'ordre public.

LA LAÏCITÉ NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UNE MACHINE DE GUERRE CONTRE LES RELIGIONS



RÉSEAU CANOPÉ

UNE PÉTITION POUR SAUVER CANOPÉ

www.snuipp.fr/actualites/posts/une-petition-pour-sauver-canope



RETRAITES

SIGNER LA PÉTITION

www.snuipp.fr/actualites/posts/retraites-signer-la-petition



PISA

DES INÉGALITÉS PERSISTANTES

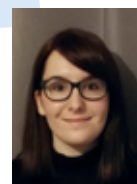
www.snuipp.fr/actualites/posts/pisa-des-inegalites-persistantes



PISA

UNE ÉCOLE DE LA CONCORDE

www.snuipp.fr/publications/articles/laicite-une-ecole-de-la-concorde



Justine, PES, à mi-temps à l'INSPE de Caen et à mi-temps dans une classe de CE1.

Justine a toujours voulu être PE. Les 3 années d'EAP dans une école élémentaire, près de Caen, lui ont permis de conforter son choix. Elle est admise au concours en juin 2019 après 2 tentatives.

Quels sont les moments forts de ton année ?

L'été précédent la rentrée : studieux et un peu stressant ! Choix des méthodes, programmations, progressions, cahier journal, emploi du temps... tout était à construire avec ma binôme, elle aussi stagiaire. Je pense qu'être deux stagiaires pour débiter est formateur. Le premier jour : premier contact avec les parents, et première question « Vous êtes nouvelle ? ». Un petit coup de stress supplémentaire pour cette journée riche en émotion, et ce drôle de sentiment lorsque j'ai entendu les premiers « Maître ».

Quelles difficultés rencontres-tu ?

C'est une année riche et stressante : préparations, réunions, journées en classe, journées à l'INSPE, 8 visites de tuteurs et une de l'inspectrice. Je manque de temps pour rencontrer ma binôme et préparer ma classe en particulier car nous avons des cours certains mercredis. Et puis je suis cette année en DU, car j'ai validé mon Master MEEF en 2018, mais parfois cela consiste en une redite des cours que j'ai déjà suivis l'an passé. D'autres en reconversion professionnelle ressentent un manque dans certaines disciplines, et pour tous il nous manque du concret, plus de lien avec notre pratique professionnelle. Cependant je m'épanouis pleinement dans ce métier qui me passionne, tout en ayant bien conscience qu'il demande beaucoup de travail et d'implication.

Agir contre la pauvreté

Les premières victimes de la pauvreté et de l'exclusion sont les enfants.
En France, ils sont 3 millions à vivre sous le seuil de pauvreté, soit un sur cinq. Ils comptent parmi nos élèves.

Vivre dans des conditions précaires, habiter un logement parfois insalubre, ou une chambre d'hôtel si exiguë qu'on y a juste la place de s'asseoir sur un lit, parfois même dormir dans une voiture. Les enfants en situation de pauvreté vivent cette injustice avec un fort sentiment de dévalorisation. Cette survie au quotidien fait obstacle aux apprentissages. Se concentrer, apprendre, « vivre ensemble » à l'école deviennent alors très difficile. Les enseignant-es se retrouvent trop souvent seul-es face aux multiples difficultés. Connaissance des milieux populaires, relations avec les familles, pédagogies à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre les inégalités. La formation devrait outiller les enseignant-es et

les accompagner dans leurs pratiques de classe. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Porter les voix des enfants

Pourtant, éducation, logement, santé, accès au sport et aux loisirs, vacances, sont des droits fondamentaux inscrits notamment dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)¹ dont nous venons de fêter les 30 ans. Pour que ces droits puissent enfin se concrétiser, le SNUipp-FSU revendique un financement public à hauteur des besoins pour éradiquer la pauvreté, et agit au sein du « collectif du 17 octobre » en particulier avec l'association ATD quart monde (Agir tous pour la dignité). À partir du constat que les enfants en situation de pauvreté étaient largement



© UNISPLASH / BRUNO NALCHETTO

ignorés, le collectif a choisi de porter haut leurs voix par une publication de témoignages, « Des voix pour des droits », qui sera remise à la présidence de la République.

1. Article 27 de la CIDE: « Tout enfant a le droit à un niveau de vie suffisant à son développement physique, mental, spirituel, moral et social. C'est aux parents qu'incombe la responsabilité primordiale de lui assurer ce niveau de vie. L'État a le devoir de faire en sorte que cette responsabilité puisse être - et soit - assumée. La responsabilité de l'État peut inclure une aide matérielle aux parents et à leurs enfants. »

LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres sur gmf.fr/enseignement



ASSURÉMENT HUMAIN

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**

Yasmine,
professeure des écoles.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2019.

* Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année, à la souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS jusqu'au 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.